

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'ORNE

## NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	23
PRESENTS	15
VOTANTS	19

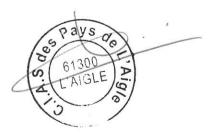
DATE DE LA
CONVOCATION
09/01/2023

#### **OBJET**

Don collecte alimentaire dématérialisée.

Acte reçu en préfecture le 20 janvier 2023 Publié en ligne le 20 janvier 2023 Certifié exécutoire

La Vice-Présidente, Nathalie LENÔTRE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Conseil D'Administration

Du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de l'Aigle

Séance du 16 janvier 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le seize janvier à douze heures et quinze minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du neuf janvier, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

**Etaient présents :** Alain BOUVIER, François CARBONELL, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHÉ, Hugo DUPONT, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule GOUIN, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Sylvie MOLERO, Christophe PAPILLON, Jacqueline ROSSET, Jean SELLIER.

**Pouvoirs:** Fleur GOSSELIN donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE Lucile JOUAUX donne pouvoir à Hugo DUPONT Paule KLYMKO donne pouvoir à Elisabeth JOSSET Sophie THERY donne pouvoir à Paule GOUIN.

**Absents excusés :** Véronique HELLEUX, Lucile JOUAUX, Fleur GOSSELIN, Paule KLYMKO, Delphine PRIEUR, Sophie THERY.

Absents: Richard ROUSSEAU, Nathalie RIBAULT.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que suite à la collecte alimentaire réalisée en novembre 2022, la CIAS a reçu un don de 50€. Ce don permettra exclusivement d'acquérir des produits à destination des bénéficiaires du service d'aide alimentaire.

L'acceptation d'un don relève des attributions du président du CIAS en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes. L'acceptation d'un don est à titre conservatoire, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive du Conseil d'Administration par délibération.

## Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- > ACCEPTE A TITRE DEFINITIF le don réalisé par un particulier, par chèque bancaire, à destination du service d'aide alimentaire.
- ➤ **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

**VOTE: UNANIMITE** 

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture 061-200072387-20230116-2023-01-16-005-DE Date de télétransmission : 20/01/2023 Date de réception préfecture : 20/01/2023